



« Quel avenir pour les ensembles et paysages patrimoniaux ? »

Colloque virtuel organisé par l'Ordre des architectes du Québec, en collaboration
avec l'Association des architectes paysagistes du Québec
16 au 19 novembre 2020

Compte rendu de la matinée **« À la découverte du patrimoine moderne »** Mercredi 18 novembre 2020, 9 h à 12 h 45

9 h 5 à 9 h 35

Patrimoine moderne : État des lieux

- France Vanlaethem, professeure émérite à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et présidente fondatrice de Docomomo Québec

France Vanlaethem définit le patrimoine moderne comme « l'héritage constitué par l'architecture novatrice du 20^e siècle ». Elle situe l'architecture moderne entre les années 1930 et les années 1970. Ce style était avant-gardiste sur les plans esthétique, technique et urbain. D'après la professeure émérite, le style moderne représente « le fondement la culture architecturale moderne ».

« Les architectes ont inventé un nouveau langage architectural et urbain, plus ou moins en rupture avec les traditions. [Ce langage] se veut abstrait et spatial, voire tectonique », dit France Vanlaethem.

Les architectes qui ont adopté ce style architectural avaient confiance dans les progrès techniques, scientifiques et sociaux. Ils ont ainsi eu recours à de nouveaux matériaux, comme le béton armé et le bois lamellé-collé. La collaboration avec des urbanistes, des architectes paysagistes et des artistes a teinté leurs œuvres.

Bâtiments du patrimoine moderne

Parmi les projets marquants de l'architecture moderne que l'on trouve au Québec, France Vanlaethem mentionne le Cégep de Jonquière, la station Radisson du métro de Montréal, le Centre d'arts d'Orford, l'église Saint-Maurice-de-Duvernay à Laval, et même les bungalows de l'époque. Elle mentionne aussi les jardins des Habitations Jeanne-Mance, imaginés par Benoit Bégin, avec leurs jeux pour enfants conçus par l'artiste de renom Charles Daudelin, qui ont malheureusement disparu.

À la défense du patrimoine moderne

France Vanlaethem souligne que la première action entreprise pour défendre le patrimoine moderne a été, dans les années 1990, le mouvement d'opposition à la rénovation du Westmount Square, un complexe immobilier dessiné par l'architecte Ludwig Mies van der Rohe. La levée de boucliers que le projet a suscitée a conduit à la fondation de l'association sans but lucratif Montréal Moderne — qui a



par la suite pris le nom de Docomomo Québec, au sein du réseau international Docomomo, un regroupement créé dans le but de préserver l'architecture du 20^e siècle.

Les municipalités ne sont pas assez sensibilisées à l'importance de sauvegarder le patrimoine moderne, d'après France Vanlaethem. La conservation de ce patrimoine comporte de nombreux défis, notamment en ce qui concerne les matériaux employés dans ces constructions, qui ont mal résisté à l'épreuve du temps. La professeure de l'UQAM entend faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que le projet de loi 69, *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, exige que les bâtiments construits après 1940 soient aussi répertoriés.

« Qu'est-ce que c'est, le patrimoine ? C'est d'éviter que les bâtiments qui ont une valeur sociale, culturelle, esthétique, technique et scientifique soient détruits ou défigurés, quelle que soit l'époque », insiste France Vanlaethem.

9 h 35 à 10 h 15

Étude de cas : L'ancienne usine Celanese de Drummondville

- Christophe Hubert-Joncas, urbaniste, L'Enclume
- Évelyne Lemaire, conseillère en urbanisme, Ville de Drummondville
- Mathilde Prud'homme, designer urbaine, L'Enclume

Mise en contexte

L'usine de la Canadian Celanese Limited Co. a été construite à Drummondville à partir de 1926, à la demande des frères Dreyfus, deux chimistes suisses qui ont mis au point un procédé de découpage des fibres d'acétate de cellulose afin de produire du fil à tisser. En moins de dix ans, 21 bâtiments de style « Daylight Factory » ont été érigés sur ce site industriel. Ils disposent de larges fenêtres et d'un revêtement de briques et de béton.

Comme le complexe industriel des usines Angus à Montréal et le parc industriel Saint-Malo à Québec, le site de l'usine Celanese est conçu en fonction de la circulation ferroviaire. Un chemin de fer traverse cet ensemble industriel d'est en ouest. Des voies routières et piétonnières complètent le réseau de circulation, bordé par des espaces verts.

Des quartiers ouvriers s'élèvent à proximité du site de l'usine, qui fonctionne à plein régime jusque dans les années 1950. Le marché de l'acétate de celluloseériclité par la suite. La Celanese produit alors de nouveaux textiles. Dans les années 1980, la production de l'usine ralentit. Des employés sont mis à pied. Elle cesse ses activités en 2000. L'usine est vendue à un propriétaire privé. Ses bâtiments servent par la suite d'entrepôts ou sont abandonnés.



Réflexion à la Ville de Drummondville

À la fermeture de l'usine Celanese, la Ville de Drummondville, qui possède une petite partie du site, cherche de nouveaux occupants. Plusieurs projets sont envisagés, mais ils sont tous écartés. La municipalité se dote d'un plan stratégique en 2017, qui mentionne que l'usine de Celanese est le plus important site industriel à revitaliser sur son territoire.

En 2018, le service d'urbanisme de la Ville analyse l'ensemble industriel et en conclut qu'une étude d'ensemble doit être réalisée. La Ville confie à l'atelier de développement territorial L'Enclume le mandat d'effectuer un examen typomorphologique.

Une approche intégrée

L'Enclume met au point une vision de revitalisation du site en quatre axes :

1. Mise en valeur patrimoniale et paysage ;
2. Intensification de la biodiversité;
3. Décontamination par les phytotechnologies ;
4. Réappropriation citoyenne.

« [L'usine Celanese] est un site intéressant pour préconiser une approche intégrée, qui permettrait de répondre à plusieurs enjeux », dit Christophe Hubert-Joncas.

D'après la ligne du temps élaborée par L'Enclume, la décontamination du site s'étendra sur une vingtaine d'années. Pendant cette période de transition, l'atelier de développement territorial propose de mener différentes expériences. Il souligne également la nécessité de développer une vision commune en ce qui concerne la revitalisation de l'usine Celanese. Le défi que devra relever la Ville de Drummondville sera de trouver les outils pour mettre en œuvre cette vision, sans devenir le maître d'œuvre du projet.

10 h 30 à 11 h 30

Étude de cas : L'avenir du parc Jean-Drapeau, grand parc urbain historique

- Jonathan Cha, conseiller spécial, aménagement, Direction générale du parc Jean-Drapeau
- Pauline Gayaud, architecte paysagiste, NIPPaysage
- Philippe Lupien, architecte et architecte paysagiste de la firme Lupien + Matteau et professeur à l'École de design de l'UQAM

Mise en contexte

La Société du parc Jean-Drapeau a entamé en 2017 des travaux afin de se doter d'un plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement pour la période allant de 2020 à 2030. Son but était de « rallier les parties prenantes à une vision claire et à une identité forte en vue de favoriser un virage au parc Jean-Drapeau », explique Jonathan Cha.



Un travail de documentation et d'analyse a été effectué avant la consultation publique que l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a menée en 2018. Une table de concertation insulaire a été créée la même année, et des ateliers de création ont eu lieu. En 2019, des vocations ont été attribuées aux différents espaces et bâtiments.

Aujourd'hui, le projet de plan directeur du parc Jean-Drapeau est entre les mains des élus membres du comité exécutif de la Ville de Montréal. Ils doivent l'adopter au début de l'année 2021, selon un calendrier perturbé par la pandémie de COVID-19.

Volet aménagement

La Société du parc Jean-Drapeau a mandaté la firme NIPPaysage pour dresser un état des lieux en quatre axes :

1. Contexte et histoire ;
2. Écosystème ;
3. Programmation ;
4. Mobilité et expérience.

L'étude a conclu que les paysages du parc étaient sous-valorisés, que les écosystèmes étaient fragmentés et que l'automobile était trop présente. Un équilibre était également recherché dans la programmation d'activités.

Des travaux de réflexion ont par la suite été effectués par NIPPaysage, Réal Paul Architecte, Biodiversité conseil et ATOMIC3 pour présenter des propositions d'aménagement à la Société du parc Jean-Drapeau, selon ses composantes structurantes :

- les bâtiments, les œuvres d'art et les ouvrages d'art;
- le réseau de circulation et les surfaces minéralisées;
- les habitats végétaux et les milieux hydriques.

Volet conservation

Depuis 2016, plusieurs études ont été réalisées pour accroître la compréhension du parc Jean-Drapeau, mais également des espaces qui l'entourent, comme le parc d'attractions La Ronde et la Cité du Havre, rapporte Jonathan Cha.

La conclusion de ces études : des bâtiments, des œuvres d'art, des paysages et des mobiliers urbains sont menacés en raison du manque de financement, de l'absence de vocation claire et d'un manque de connaissances. La place des Nations et la plaine des Jeux en sont des exemples probants.

« Le plan de conservation du parc a pour objectif de faire en sorte que les riches patrimoines du parc soient reconnus, protégés et célébrés comme des parties intégrantes de ce legs pour les générations futures », dit Jonathan Cha.

Les orientations de ce plan de conservation sont les suivantes :

- protéger l'environnement naturel et bâti ;



- privilégier l'intervention minimale sur les éléments paysagers qui évoquent l'esprit des lieux ;
- préserver et révéler les valeurs patrimoniales culturelles et naturelles ;
- assurer la cohérence à travers les changements.

Le parc Jean-Drapeau fait face aux mêmes défis que les autres parcs contemporains, soit ceux découlant entre autres de l'évolution des besoins et des clientèles, des changements climatiques, de la cohabitation entre différents usages, de l'obsolescence des infrastructures et de l'identité collective.

Des espaces sans vocation

Philippe Lupien aborde par la suite les bâtiments vacants (ou qui sont sur le point de l'être) et leur intégration dans les paysages du parc Jean-Drapeau. Il s'intéresse particulièrement au cas de la Biosphère, qui abrite le musée de l'environnement. Son bail vient à échéance en décembre 2020.

« À quel paysage appartient la Biosphère ? La Biosphère se trouve au périmètre du parc de Frederick Todd. Elle est construite sur un terrain ajouté à l'île Sainte-Hélène. La Biosphère est indissociable du paysage du parc original de Frederic Todd », explique Philippe Lupien.

Il ajoute que la Biosphère appartient aussi au paysage de 1967, dans lequel elle était liée au pavillon de l'URSS grâce au pont du Cosmos, et à celui du chenal Le Moyne.

« La Biosphère, c'est la plus grande réalisation de Richard Buckminster Webster Fuller. À l'échelle internationale, c'est un patrimoine qui devrait rayonner », dit Philippe Lupien, qui lance l'idée de remettre en service le monorail avec l'aide d'un promoteur privé.

L'architecte aborde ensuite la place des Nations, où plusieurs dignitaires, dont la reine Élisabeth II et le général Charles de Gaulle, se sont adressés aux visiteurs de l'Expo 67. Ses architectes, Patrick et André Blouin, font figure de précurseurs, selon Philippe Lupien, en voulant intégrer l'architecture au paysage. Plusieurs esquisses de l'époque en témoignent.

« Pour saisir le patrimoine moderne, il y a des clés de compréhension sans lesquelles le paysager peut être mensonger », dit Philippe Lupien. Dans le cas des constructions de l'Expo 67, il mentionne les découvertes archéologiques, les métabolistes japonais et la verticalité des systèmes de transport.

11 h 45 à 12 h 45

Table ronde : Intervenir sur le patrimoine moderne

- Michel Langevin, architecte paysagiste, cofondateur et associé, NIPPaysage



- Marie-Dina Salvione, chargée de projet à l'Institut du Nouveau Monde et chargée de cours à l'UQAM
- Émilie Vézina-Doré, conseillère à la mise en valeur du patrimoine, Ville de Québec
- Anne Vallières, architecte, STGM

Pavillon Alexandre-Vachon de l'Université Laval

Anne Vallières présente d'abord le cas de l'agrandissement du pavillon Alexandre-Vachon de l'Université Laval. Ce bâtiment comportait plusieurs lacunes : un accès invisible au bâtiment à partir du stationnement, l'absence d'installations d'accessibilité universelle, une circulation intérieure labyrinthique et l'absence de lieu de rassemblement.

En s'inspirant des matériaux originaux et de leur dimension, la firme STGM a prolongé le hall dans la cour intérieure, en plus d'aménager de nouvelles passerelles et de permuter la bibliothèque et la cafétéria pour créer un nouvel espace public.

« Cet exemple d'actualisation du patrimoine moderne illustre que ce type d'intervention peut être doublement gagnant : il permet d'assurer la pérennité d'un ouvrage d'une époque marquante de l'architecture, tout en améliorant l'expérience des lieux. Cette réussite est possible en considérant les objets patrimoniaux modernes avec ouverture, objectivité et créativité », dit Anne Vallières.

Square Viger

Michel Langevin présente ensuite l'exemple du square Viger, qui a fait couler beaucoup d'encre. Pour résoudre des problèmes urbains et sociaux, la Ville de Montréal a annoncé la démolition de l'œuvre d'art de Charles Daudelin en 2015, mais elle s'est rapidement ravisée devant la levée de boucliers que l'annonce a provoquée.

L'année suivante, les firmes NIPPaysage, Provencher Roy, FNX-INNOV et Lightemotion sont mandatées pour réfléchir à un plan d'ensemble des quatre îlots avec le Service des grands parcs de la Ville de Montréal. Pour élaborer leur proposition et conserver les trois œuvres d'art de Charles Daudelin, Peter Gnass et Claude Théberge, les firmes s'inspirent des plans d'origine, elles discutent avec la famille et elles écoutent les recommandations du comité consultatif mis sur pied pour le projet.

« Cette collaboration a été la clé de la mise en valeur de ce lieu et de ces œuvres », dit Michel Langevin. Il présente les plans du nouvel aménagement : l'espace public, qui comporte quatre îlots, célèbre les œuvres d'art public qui s'intègrent aux paysages. Les barrières physiques ont été abaissées. La fin des travaux effectués dans les deux premiers îlots est prévue à l'automne 2021.

La discussion s'ouvre ensuite avec les autres participants. Abordant les nombreux défis que posent les interventions sur le patrimoine moderne, ils soulignent l'importance de :



- comprendre ces œuvres, malgré leur état physique;
- transmettre les connaissances aux citoyens, aux élus et aux professionnels;
- montrer la multiplicité des patrimoines;
- susciter la curiosité;
- d'innover pour conserver ces bâtiments.

Marie-Dina Salvione :

« L'enjeu de transmission des connaissances est central. Il y a beaucoup à faire. La production moderne est multiple, très étendue. On a tous fait une expérience d'église moderne. On a tous vu un bungalow. On est sensible à l'existence de ce patrimoine, mais on n'est pas sensibilisé pour autant quand vient le temps de le protéger. »

Anne Vallières :

« On apprend à l'école. Le patrimoine traditionnel nous a été transmis à la suite d'un processus d'essais et d'erreurs. Les solutions sont plus prévisibles. Les matériaux sont moins diversifiés. Chaque projet d'architecture est un prototype, mais encore plus avec le patrimoine moderne. On a expérimenté de nouveaux matériaux. La composante innovante était très forte. Quand on intervient sur ces bâtiments, la contribution d'experts dans la physique du bâtiment et en physique des matériaux est fondamentale. »

Michel Langevin :

« Les bâtiments écologiques sont ceux qui existent déjà. [L'idée], ce n'est pas de les figer dans le temps. C'est de les adapter à de nouvelles réalités. Souvent, ce sont des problèmes techniques. Ces composantes doivent faire partie de l'histoire de la ville et continuer d'exister. »

Émilie Vézina-Doré :

« Les Villes en ont plein les bottines. Le patrimoine, c'est une charge. Ça demande des ressources humaines et financières. À Québec, comme dans plusieurs villes, on sous-estime le nombre de bâtiments patrimoniaux qui ont besoin d'amour et d'encadrement. Quand on arrive avec un corpus moderne qui est énorme, qui est mal compris, ça fait peur. »

Les participants terminent la discussion par des messages qu'ils adressent à leurs pairs. Michel Langevin mentionne la nécessité « d'écouter, de comprendre, de travailler en équipe et d'inclure la communauté dans la réflexion » pour préserver le patrimoine moderne. Anne Vallières ajoute l'importance de s'appuyer sur des données objectives et de faire preuve de curiosité.

Marie-Dina Salvione plaide pour sa part en faveur d'une meilleure transmission des connaissances et une écoute des parties prenantes. Elle souligne que le patrimoine moderne représente « le legs de nos sociétés qui nous aide à comprendre une période d'effervescence ».



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

« Tout le monde peut être un ambassadeur du patrimoine moderne. Si les architectes ne sont pas des ambassadeurs, qui va l'être ? Tout le monde a la responsabilité d'en parler et de développer des réflexions », conclut Émilie Vézina-Doré.